



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **VALBIOTIS ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVÉ, D'UN MONTANT MAXIMAL ÉQUIVALENT À 20% DU CAPITAL**

**La Rochelle, le 1<sup>er</sup> octobre 2018 (17h35 CEST) – VALBIOTIS (FR0013254851 – ALVAL / éligible PEA/PME)**, entreprise française de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, via un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant maximal équivalent à 20% du capital.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital permettront à VALBIOTIS de contribuer au financement de :

- L'accélération du déploiement de la Société sur le plan marketing et business development avec pour objectif la signature d'un accord de licence sur VALEDIA<sup>®</sup>, avec un acteur majeur de la santé en Europe, et cela avant l'obtention de l'allégation santé européenne ;
- La poursuite des travaux de recherche préclinique sur VALEDIA<sup>®</sup>, travaux additionnels nécessaires dans le cadre d'une demande d'allégation santé ;
- La préparation du lancement des études cliniques de Phase IIb pour VALEDIA<sup>®</sup>, dernière étape avant l'obtention de l'allégation santé en Europe et aux États-Unis ;
- La préparation du lancement de l'étude clinique de Phase IIa pour VAL-070 destiné à réduire le LDL cholestérol (« mauvais cholestérol »), facteur de risque des maladies cardiovasculaires ainsi que la poursuite des travaux de recherche préclinique sur les autres produits du portefeuille.

Le placement sera réalisé conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, auprès d'investisseurs qualifiés domestiques et internationaux, à l'exception notamment des États-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon (le "Placement Privé"). Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ce Placement Privé ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Le Placement Privé sera effectué par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue de laquelle seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 2 octobre 2018, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. VALBIOTIS annoncera, par voie de communiqué de presse, le résultat du Placement Privé dès que possible après la clôture du livre d'ordres.

Aux termes de la 7<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2018, le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action à la clôture du marché Euronext Growth au cours de 5 séances consécutives choisies parmi les 10 dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth précédent sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%. Le nombre maximal d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de ce Placement Privé serait de 729 414, soit un maximum de 20% du capital dans le respect de la limite des 20% définie à l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Les actions porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0013254851 – ALVAL.

Dans le cadre du Placement Privé, la Société a conclu un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison du Placement Privé.

En outre, le Management, détenant 29% du capital de la Société, a signé un engagement de conservation portant sur la totalité de ses titres de la Société détenus d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison du Placement Privé.

Les termes définitifs du Placement Privé seront annoncés par la Société dès que possible.

**NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.**

Portzamparc (Groupe BNP Paribas) intervient en tant que Chef de file & Teneur de livre du Placement Privé.

Allegra Finance, Listing Sponsor, est Conseil de la Société sur cette opération.

Des informations détaillées concernant VALBIOTIS, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2018, lesquels peuvent être consultés, ainsi que les autres informations règlementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet ([www.valbiotis.com](http://www.valbiotis.com)).

## A PROPOS DE VALBIOTIS

VALBIOTIS est une entreprise française de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques. Ses produits sont destinés aux industriels de l'agro-alimentaire, et de l'industrie pharmaceutique. VALBIOTIS intervient notamment pour la prévention du diabète de type 2, de la NASH (stéatohépatite non-alcoolique), de l'obésité et des pathologies cardiovasculaires. Créée début 2014 à La Rochelle, l'entreprise a noué de nombreux partenariats avec des centres académiques d'excellence en France et à l'étranger, dont l'Université de la Rochelle, le CNRS, et l'Université Clermont Auvergne située à Clermont-Ferrand. Ces accords lui permettent de bénéficier depuis sa création d'un fort effet de levier grâce notamment à des experts et partenaires techniques mobilisés sur ses projets. L'Entreprise est installée sur 3 sites en France – Périgny, La Rochelle (17) et Riom (63) – auxquels s'ajoute un bureau Américain à Boston (MA).

Membre du réseau « BPI Excellence » et bénéficiant du label BPI « Entreprise Innovante », VALBIOTIS dispose aussi du statut « Jeune Entreprise Innovante » et a obtenu un appui financier important de l'Union Européenne pour ses programmes de recherche via l'obtention de Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER).

Toute l'information sur VALBIOTIS :

<http://valbiotis.com/>



## CONTACTS

### VALBIOTIS COMMUNICATION CORPORATE

Carole ROCHER /  
Marc DELAUNAY  
+33 5 46 28 62 58

[carole.rocher@valbiotis.com](mailto:carole.rocher@valbiotis.com)  
[marc.delahunay@valbiotis.com](mailto:marc.delahunay@valbiotis.com)

### COMMUNICATION FINANCIERE

ACTIFIN  
Stéphane RUIZ  
+33 1 56 88 11 14

[sruiz@actifin.fr](mailto:sruiz@actifin.fr)

### RELATIONS MEDIAS

MADIS PHILEO  
Guillaume DE CHAMISSO  
+33 6 85 91 32 56

[guillaume.dechamisso@madisphileo.com](mailto:guillaume.dechamisso@madisphileo.com)



Nom : VALBIOTIS  
Code ISIN : FR0013254851  
Code Mnémonique : ALVAL



## **Avertissement**

*Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.*

*Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers.*

*Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est rappelé que :*

- L'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers ;*
- Les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 7641 du Code monétaire et financier ;*
- La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions VALBIOTIS aux États-Unis.*